

# DÉPLACEMENT EN MONTAGNE ESTIVALE avec :

Créé le 31/08/2023 - Actualisé le : 20/04/2024



## OBJECTIFS

- Rendre les collaborateurs autonomes lors de leurs déplacements en montagne en terrain habituellement non enneigé. Cela passe par :
  - La préparation du déplacement.
  - Identifier, analyser et évaluer les risques des zones d'accès difficile.
  - La préparation du matériel adapté.
  - Gérer un secours.

## POURQUOI ?

- La montagne est un milieu naturel qui peut rapidement devenir hostile.
- Comme n'importe quelle tâche, une intervention en montagne se doit d'être préparée suivant les grands principes généraux de prévention énoncés dans le code du travail :
  - Préparer son déplacement et anticiper les dangers objectifs et subjectifs inhérents à ce milieu.
  - Éviter les risques.
  - Analyser et évaluer les risques résiduels.
  - Tenir compte de l'état d'évolution de la technique (sécurité, technique ...).
  - Prioriser les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle (DVA, pelle, sonde).
- Se mettre en sécurité et alerter les secours en cas de besoin.

## CONTENU

### → PARTIE THÉORIQUE

- Préparer son déplacement en montagne.
- Rechercher les informations : cartes, météorologie, etc..
- Identifier, analyser et évaluer les risques des zones d'accès difficile.
- Savoir se repérer et s'orienter sur carte et avec les nouvelles technologies.

#### PUBLIC

- Tous salariés du secteur public ou privé, qui dans le cadre de leur travail doivent se déplacer en terrain montagne en été et pour qui cela constitue un risque professionnel,

#### PRÉ-REQUIS

- Salariés maîtrisant le français.
- Aucun autre pré-requis n'est exigé.

#### FORMATION

- Formation de 2 jours soit 16h au total.
- L'effectif de 2 pers. mini. et 8 maxi.
- Formation en Intra ou en Inter.
- Formation en salle et sur le terrain.

#### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription définitive à réception d'un contrat, convention ou devis accepté par le client, un mois avant le début de la formation.

#### MOYENS

- **Méthodes pédagogiques** : Exposés, didactiques, heuristique, mises en situations, échanges.
- **Animation** : Vidéo projecteur, écran, tableau blanc, petit matériel divers.

#### PARCOURS PSH

- Sécurisez votre parcours, contactez moi

#### TARIF

- Intra : 1 850€
- Inter : 720€ / pers.

#### FORMATEUR GUIDE HAUTE MONTAGNE

ALPIVIA - Eric PEREIRA

14A avenue de la libération  
05100 Briançon

☎ 06 81 66 66 02

✉ contact@alpivia.fr

O.F. N°93050088405

#### NOS RÉSULTATS

- Taux de réussite : 100%
- Taux de satisfaction : 100%
- Taux de recommandation : 100%

- Gérer un secours : Protéger, examiner la victime, Alerter et préparer l'arrivée du secours aéroporté.

### → PARTIE PRATIQUE

- Se déplacer sur un terrain montagne habituellement non enneigé.
- S'orienter avec carte, boussole et altimètre.
- S'orienter avec les nouvelles technologies.
- Mise en situation : traversée de torrents et de névés, bivouac, gestion d'un secours, mauvais temps, orage, etc..

### → VALIDATION

- Suivre la totalité de la formation.
- Questionnaire individuel de contrôle des connaissances.
- Mises en situation de chaque stagiaire.
- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation « Déplacement en montagne estivale » validant les acquis par Alpivia.

## ENJEUX

### HUMAINS

- Préserver l'intégrité physique et mentale des salariés.
- Éviter les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles.
- Favoriser le développement personnel et professionnel des salariés de l'entreprise.

### JURIDIQUES

- Éviter que la responsabilité civile ou pénale du chef d'entreprise ne soit engagée.
- Se conformer à l'article L.4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».
- Se conformer à l'article L.6321-1 du code du travail.

### ECONOMIQUES

- Améliorer la performance de l'entreprise.
- Diminuer le coût direct des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Diminuer les pertes ou le manque à gagner pour l'entreprise.

### SOCIAUX

- Créer les conditions d'un dialogue rénové.
- Améliorer l'image de l'entreprise et ainsi augmenter son attractivité.
- Améliorer le climat social et les performances de l'entreprise.
- Augmenter l'efficacité.

**FORMONS VOS COLLABORATEURS AUX RISQUES SPÉCIFIQUES**